

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} avril 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 27
**Le Maire ayant quitté la salle pour
le vote du compte administratif**

Etaients présents :

Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-04-15
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2024 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2024 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

NB : Il n'y a pas eu de décision modificative en 2024, le budget total est donc équivalent au budget primitif.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	20 000,00	4 944,00
012	Charges de personnel	61 700,00	61 700,00
66	Charges financières	100 000,00	89 637,55
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	600 595,73	
042	Opérations d'ordre entre sections	530 000,00	527 537,54
Total Dépenses de fonctionnement		1 347 295,73	683 819,09

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Réalisé 2024
70	Produits des services et du domaine	780 000,00	807 453,44
74	Dotations et participations		49 937,30
77	Produits exceptionnels		20 391,04
042	Opérations d'ordre entre sections	178 400,00	178 373,25
Total Recettes de fonctionnement		958 400,00	1 056 155,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	388 895,73	388 895,73
Solde d'exécution		1 347 295,73	1 445 050,76

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00	305 984,37	
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00		
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	4 750,00	
23	Immobilisations incorporelles	1 117 379,19	519 465,12	70 120,74
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	178 400,00	178 373,25	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	86 577,52	
Total Dépenses d'investissement		1 835 779,19	1 095 150,26	70 120,74

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	RAR 2024
13	Subventions d'investissement	118 514,00	135 691,00	
16	Emprunt			
10	Dotations	250 088,46	250 088,46	
27	Autres immobilisations financières	111 691,40	47 418,39	50 850,53
45	Opérations pour compte de tiers	82 457,00	144 677,00	3 280,00
021	Virement de la section fonctionnement	600 595,73		
040	Opérations d'ordre entre sections	530 000,00	527 537,54	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	86 577,52	
Total Recettes d'investissement		1 793 346,59	1 191 989,91	54 130,53
001	Résultat d'investissement reporté	42 432,60	42 432,60	
Solde d'exécution		1 835 779,19	1 234 422,51	

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250401-DEL2025-04-15-BF
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Assainissement joint à la présente délibération.

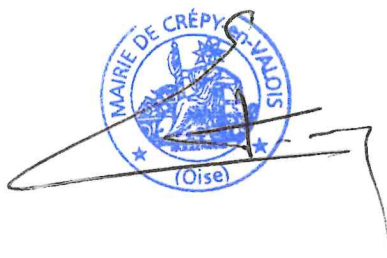
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} avril 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250401-DEL2025-04-15-BF
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025